

SEANCE DU 13 JUILLET 2016**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil seize et le treize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Catherine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etaient excusés : ALMODOVAR Eric, BELHACHEMI Christine, GADIOLLET Virginie, PILLON Yannick

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 10 Votants : 10

Date de la convocation : 7 juillet 2016

Monsieur Jean-François RAVET est nommé secrétaire de séance

1. Intervention de Monsieur MALDONADO de l'association impact performance

L'association organise aujourd'hui deux cours de sport (gymnastique tonique et douce) les lundis et jeudis à la salle des fêtes de la commune. Elle compte quarante adhérents.

L'association souhaite développer son activité en proposant de nouveaux cours pour adultes et séniors ainsi que des stages multisports à destination des enfants.

Monsieur MALDONADO formule, ainsi, plusieurs demandes auprès du conseil municipal pour développer les activités suivantes et bénéficier des équipements de la commune :

- Organisation d'une journée découverte gratuite de différents sports à destination des enfants, au city stade, en septembre ;
- Disposer du city stade ou de la salle du club des jeunes le mercredi soir, entre 17h30 et 18h30 pour des cours de sports pour les enfants
- Disposer de l'aire de jeux pour organiser des stages multisports à destination des enfants, durant toutes les vacances scolaires de la toussaint (et à terme toutes les vacances scolaires : Noël, février, pâques) et de la salle des fêtes en cas de mauvais temps ;
- Utiliser la salle des fêtes deux heures de plus par semaine en créant un créneau un matin pour les séniors et un créneau supplémentaire le soir pour des cours de Pilate ;

Les membres du conseil municipal estiment qu'il n'est pas souhaitable que le city stade soit monopolisé à certains moments par l'association car il a été installé pour être accessible à tous à tout moment et qu'il n'est pas envisageable que certains utilisateurs aient la sensation d'en être évincés.

Madame Catherine ARNAUD dit qu'elle est favorable à l'organisation de cours supplémentaires à la salle des fêtes.

Madame Catherine DUC ajoute que les horaires devront être compatibles avec les états des lieux et locations payantes de la salle des fêtes.

Monsieur Jean-Luc JACQUET rappelle à Monsieur MALDONADO que la salle des fêtes lui est mise à disposition gracieusement mais qu'en contrepartie, il lui est demandé de balayer et de rapporter les clés de la salle en mairie après chaque utilisation. Il ajoute que les clés doivent impérativement être retournées en mairie pour des questions de responsabilité.

Après le départ de Monsieur MALDONADO, les conseillers municipaux ont échangé sur ses demandes. Il ressort que le conseil municipal souhaite répondre favorablement à la demande d'organiser une journée découverte en septembre. Toutefois, cette journée ne doit pas avoir lieu au city stade mais sur l'espace enherbé de la salle des fêtes.

Concernant l'organisation d'une heure de sport pour les enfants les mercredis soirs au city stade, le conseil est favorable.

Cependant, il ne valide pas l'organisation de stage de sports au city stade durant toutes les vacances scolaires. Il propose que les cours aient lieu sur l'espace enherbé de la salle des fêtes et qu'ils soient déplacés dans la salle du club en cas de mauvais temps et ce pendant une semaine durant les vacances de la Toussaint.

Enfin, le conseil est favorable au maintien des cours de gymnastique les lundis et jeudis à la salle des fêtes et autorise la tenue de deux heures d'activités supplémentaires mais aux conditions que les activités soient regroupées sur trois jours maximum (excepté les lundis matins et vendredis après-midis), que les clés soient rendues systématiquement et que le sol soit balayé.

Dans le cas où ces conditions ne seraient pas respectées, le chèque de caution pourrait être encaissé et les activités stoppées.

Un courrier sera envoyé à Monsieur MALDONADO pour l'informer de la décision du conseil et de la signature d'une convention spécifique pour l'utilisation des locaux et équipements de la commune.

2. Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de fusion de la communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération, et des communautés de communes Bresse-Dombes Sud Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Saint-Trivier de Courtes, de Treffort-en-Revermont et de la Vallière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'arrêté de fusion a été reçu en mairie le 10 juin 2016, il doit permettre le regroupement de sept Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), en vue de la création d'une agglomération regroupant l'ensemble des communes du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

Le conseil municipal doit rendre un avis sur l'arrêté de projet de fusion dans un délai de 75 jours à compter de la date de réception.

Il ajoute que le Préfet propose que dans cette même délibération, deux autres points soient abordés :

- **La gouvernance** : il est proposé que toutes les communes aient un représentant siégeant au conseil d'agglomération, excepté, celles de plus de 3 000 habitants (Ceyzériat, Attignat, Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas, Viriat et Bourg-en-Bresse)
- **La dénomination et le siège de l'agglomération** : le conseil municipal peut d'ores et déjà proposer un nom et un siège.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de donner un avis favorable à l'arrêté préfectoral du 2 juin 2016 portant projet de fusion de la communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et des communautés des communes Bresse-Dombes sud Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Treffort-en-Revermont et de la Vallière

DECIDE de valider les modalités de la gouvernance sans accord local

3. Adoption du rapport d'activité 2015 de la communauté de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes a fait l'objet d'une présentation en Conseil de Communauté.

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de la Communauté de Communes sont entendus.

Ce rapport rappelle, pour chacun des services communautaires – ressources humaines, budget comptabilité - patrimoine marchés publics - informatique, ainsi que pour les directions – développement économique, aménagement du territoire – développement touristique – infrastructure et environnement, les missions, les moyens humains et matériels mis en place.

Il relate les principales réalisations de l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECLARE avoir pris acte et APPROUVE le rapport d'activité 2015 de la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse dont la commune de Saint-Martin-Le-Châtel est membre.

4. Autorisation du maire à signer le marché pour la rénovation de la salle de motricité/garderie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour les travaux de rénovation de la salle de motricité.

Les pièces ont été préparées par Mr Claudio CUCCHIA, architecte et Monsieur Laurent HUBERT, économiste qui avaient été choisis, en tant que Maître d'œuvre, pour mener et encadrer les travaux.

Le 13 juillet, Mr CUCCHIA et Mr HUBERT ont présenté à la commission bâtiment les offres reçues. La commission propose de retenir, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 60% pour la valeur technique de la prestation et 40% pour le prix des prestations) les entreprises suivantes (prix HT) :

- Lot n°1 Démolitions-Maçonnerie : Entreprise GIROUD pour un montant de 8 561.40 euros
- Lot n°2 Menuiseries extérieures : lot infructueux
- Lot n°3 Menuiseries intérieures : Entreprise BRESSE BUGHEY MENUISERIE AGENCEMENT pour un montant de 8 675.00 euros
- Lot n°4 Plâtrerie – peinture - plafonds : Entreprise PETETIN pour un montant de 15 098.00 euros
- Lot n°5 Sols collés : Entreprise CALLY pour un montant de 8 287.90 euros
- Lot n°6 Carrelage: Entreprise AIN BATIMENT pour un montant de 2 090.00 euros
- Lot n°7 Plomberie - ventilation: Entreprise BRESSE ENERGIE pour un montant de 17 238.15 euros
- Lot n°8 Electricité : Entreprise GALLET pour un montant de 10 542.71 euros

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de suivre les avis de la commission d'appel d'offres pour les 8 lots

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

ATTRIBUE les lots n°1, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 de la procédure adaptée relatifs à la rénovation de la salle de motricité/garderie

DECLARE que le lot n°2 est déclaré infructueux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits en dépenses d'investissement à l'opération n°166 du budget primitif 2016.

5. Consultation pour le remplacement des menuiseries de la salle de motricité

Dans le cadre de la rénovation de la salle de motricité/garderie, Monsieur le Maire propose de relancer une consultation pour le remplacement des menuiseries extérieures de la salle de motricité/garderie, étant donné que ce lot est infructueux.

Ainsi, il propose de lancer une consultation pour le remplacement des huit fenêtres avec volet électrique, de deux portes extérieures avec store d'occultation et lambrequins.

La consultation est passée pour un montant prévisionnel de 30 000 euros HT.

VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L2122-21-1 et L 2122-22

VU la délibération du 9 avril 2014 n°2014/25 listant les délégations consenties du conseil municipal au Maire ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de lancer une consultation pour l'achat de menuiseries extérieures dans le cadre de la rénovation de la salle de motricité ;

CONSIDERANT que le Maire ne bénéficie pas de délégation pour engager, passer et signer de marché au-delà de 15 000 euros HT ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le maire à engager, passer et signer un marché pour le remplacement des menuiseries de la salle de motricité dans la limite d'un montant maximum de 30 000 euros HT.

DECIDE d'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier

6. Attribution d'une subvention au Sou des Ecoles

Les frais de personnel pour le premier trimestre 2016 s'élèvent à 12 030.74 euros. La commune reverse à l'association 20% des charges de personnel qui sont pris en charge par la communauté de communes soit 2 406.15 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE de verser une subvention au Sou des Ecoles à hauteur de 2 406.15 euros

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits en section de fonctionnement au budget 2016

7. Modalités de fonctionnement et de gestion de la cantine-garderie

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sandrine DUBOIS chargée des missions scolaires.

Elle rappelle au conseil municipal que la commission scolaire a proposé d'établir un document listant et précisant les règles de fonctionnement de la cantine/garderie afin de clarifier les responsabilités et rôles de la commune et de l'association « le Sou des écoles ». Madame DUBOIS ajoute que le travail a été réalisé avec le secrétariat de mairie et Madame Stéphanie PELUS, conseillère municipale, membre de la commission scolaire. Une fois le document établi, il a été présenté à l'association le Sou des écoles qui l'a validé.

Madame Catherine ARNAUD interroge Madame Sandrine DUBOIS sur une des dispositions du document concernant le remplacement des agents partant en formation ou en arrêt maladie. Il ressort du document que la prise en charge financière du remplaçant et de l'agent absent est à la charge de la

commune. Madame ARNAUD propose que le remplaçant soit payé par la mairie mais que l'agent absent continue d'être payé par le Sou des écoles afin que financièrement cela soit plus équitable.

Madame Stéphanie PELUS interroge Madame Sandrine DUBOIS concernant le nom du document. En effet, lors des réunions de travail, il ressortait que le document revêtait davantage le caractère d'une convention plus que d'une liste de règles ce qui aurait permis d'encadrer davantage la gestion de la cantine/garderie. Madame DUBOIS lui répond, qu'il n'est pas nécessaire que le document apparaisse comme une convention, car il doit être considéré comme un document de référence auquel se rapporter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de valider le document précisant les modalités de fonctionnement et de gestion de la cantine-garderie avec la modification proposée par Madame ARNAUD.

8. Règles encadrant l'utilisation du city stade et de l'aire de jeux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que deux règlements soient rédigés afin d'encadrer l'utilisation du city stade et de l'aire de jeux. Deux ébauches ont été réalisées, et seront présentées lors du conseil municipal de septembre.

9. Déclarations d'intention d'aliéner

Lorsque la vente d'un bien situé en zone urbaine (zone d'exercice du droit de préemption) a lieu sur la commune, une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) est envoyée en mairie par le notaire chargé de la vente. Le conseil municipal doit se positionner sur la décision de préempter ou non le bien. La décision de préemption est encadrée précisément et ne peut intervenir en dehors d'un projet précis d'intérêt public. Deux DIA ont été reçues en mairie, l'une est liée à la vente d'une maison située allée du vieux chêne, et la seconde à la vente d'une maison située chemin de la chapelle. Le conseil municipal ne souhaite pas préempter.

10. Comptes rendus des réunions

- Réunion sur les modes de déplacement doux (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

Dans le cadre de sa politique de développement de pratiques alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse a souhaité élaborer un schéma directeur des modes de déplacement doux sur son territoire. Pour ce faire, elle a mandaté le bureau d'études ALKHOS.

Dans un premier temps, le bureau d'étude doit réaliser un état des lieux des aménagements existants, des possibilités de développement et des contraintes. Ainsi, une personne du cabinet est venue, lundi 27 juin, en mairie afin de réaliser cet état des lieux.

Ont été recensés, tous les trottoirs et cheminements piétons (centre bourg principalement + chemin des pelossiers qui peut mener jusqu'au cimetière), les zones où un cheminement est en réflexion (du centre aux fourches), les zones où l'on pourrait en réaliser un (route de Saint-Didier, entre les pelossiers et la mare-claude/ cimetière).

Le bureau d'étude, après avoir rencontré l'ensemble des communes, remettra son diagnostic à la communauté de communes (mi-juillet).

Dans un second temps, le cabinet établira des scénarios de développement des modes de déplacement doux et des préconisations. Ces scénarios seront présentés à la communauté de communes en septembre.

- Assemblée générale du football club (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Le football club regroupe quatre communes (Saint-Martin-le-Châtel, Confrançon, Curtafond, et Saint-Didier d'Aussiat). La commune de Curtafond est celle qui investit le plus dans le club (120 mille euros en 2015 pour travaux exceptionnels (vestiaires)). Une commission sera également mise en place au sien du club afin d'échanger sur la partition financière des communes.

La commune de Saint-Martin-le-Châtel compte 37 adhérents.

Le budget du club est de 40 milles euros.

- Conseil d'école (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Le conseil d'école s'est tenu le jeudi 30 juin 2016. Madame CUVILLIER, directrice de l'école a réalisé le bilan des sorties et activités (spectacles, natation, défi sciences, voyage scolaire à Giron etc).

A la rentrée 2016, l'école comptera 76 élèves (tout comme à la rentrée 2015) :

- 30 élèves en maternelles (10 en petite section, 8 en moyenne section et 12 en grande section)
- 20 élèves en CP/CE1 (9 en CP et 11 en CE1)
- 26 élèves en CE2/CM1/CM2 (8 en CE2, 7 en CM1 et 11 en CM2)

Concernant l'inscription des enfants à l'école, afin de faciliter les démarches administratives, la mairie, l'école et le sou des écoles ont mis en place une fiche d'inscription commune.

- Etude d'aménagement (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

La commission urbanisme s'est réunie le 7 juillet comme évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Une nouvelle proposition a été faite au bailleur, précédemment rencontré, afin de supprimer le reste à charge pour la commune qui s'élevait à 110 000 euros. Ainsi, la nouvelle esquisse agrandit la surface cessible en ajoutant 3 lots. Avec ce nouveau plan, le reste à charge pour la commune serait 70 000 euros selon le bailleur mais le lotissement perd en qualité (moins d'espaces verts et de parking).

Ainsi, lors de la commission, de nouvelles propositions ont été émises par les élus. Ils ont proposé de supprimer un lot afin de créer des espaces verts, de le remplacer par un lot situé dans un angle du lotissement et d'augmenter la taille des parcelles. Le bureau d'études doit donc retravailler cette esquisse.

Avant la prochaine réunion de la commission urbanisme, le bailleur et les propriétaires des terrains seront contactés.

Le projet sera présenté aux habitants à l'automne.

- Commission assainissement (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

Les travaux de curage de la lagune auront lieu début août et dureront 2 jours.

A cette occasion, la cloison siphon de la lagune sera remplacée. Un devis a été demandé à la lyonnaise des eaux, prestataire de la commune pour l'entretien de la lagune. Des devis supplémentaires seront demandés. Ceux-ci incluront également, l'installation d'un canal de comptage afin de mesurer le débit d'eau en sortie de lagune (obligation réglementaire).

Par ailleurs, il sera nécessaire que la commune fasse réaliser un diagnostic du réseau comme le prévoit la réglementation en la matière. Cette étude est subventionnable par l'Agence de l'eau et le Département (à hauteur de 80%).

- Commission bâtiment (*Rapporteur : Yannick SIMONIN*)

Les travaux du city stade et de l'aire de jeux sont terminés. La pelouse et les arbres seront plantés à l'automne.

11. Informations diverses

- Réparation du glas de l'église (*Rapporteur : JL JACQUET*)

Suite au devis transmis par la société BODET dont le montant s'élevait à environ 2 343.60 euros TTC, un nouveau devis a été sollicité auprès de la société Horloge PLAIRE qui a estimé qu'il n'était pas nécessaire de remplacer le moteur de volée mais simplement l'ensemble de tirage et le contacteur, le tout pour un montant de 659.16 euros TTC. Le conseil valide le devis.

- Balayeuse aspirante (*Rapporteur : JL JACQUET*)

Monsieur le Maire propose que la commune loue la balayeuse aspirante de la commune afin qu'elle nettoie les bas-côtés de la route avant la vague. Le montant est estimé à environ 277 euros pour 4h de travail. Madame Stéphanie PELUS interroge Monsieur le Maire sur la destination des déchets ramassés par la balayeuse.

- Concours de labour (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Le concours de labour cantonal aura lieu le 31 juillet sur des terrains exploités par M. CHAMONAL.

- Nettoyage des vitres (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Le conseil municipal avait validé l'intervention d'une entreprise pour le nettoyage des vitres de l'école et de la mairie. Cependant, il est envisagé de demander le nettoyage des volets électriques de l'école en plus. Le devis s'élève, pour l'ensemble à 630 euros HT.

- Chantiers jeunes (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Dans le cadre des chantiers jeunes, Madame DUBOIS informe le conseil municipal qu'elle a commandé une niche pour livres voyageurs qui sera installée à l'aire de jeux. Cette niche doit permettre aux habitants de consulter ou emprunter des livres qui seront déposés par les habitants eux-mêmes.

Madame Stéphanie PELUS demande le prix de cet équipement. Madame DUBOIS dit qu'il n'était pas précisé mais qu'elle se renseignera.

- Installation d'une étagère dans la salle de classe des maternelles (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Madame DUBOIS informe le conseil que Madame GENTIS, institutrice des maternelles demande s'il serait possible d'installer dans sa classe des étagères en dessous de son chevalet afin d'y ranger diverses fournitures.

Les étagères seront installées par l'agent technique de la commune. Le conseil valide cette demande.

- Mur de la bibliothèque (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Suite à la réfection du mur de la bibliothèque en 2011, de nombreuses fissures sont apparues. Le mur a été refait deux fois par l'entreprise RENAUD de Replonges. Les dernières fissures n'ayant pas évoluées, l'entreprise propose de le refaire une troisième et dernière fois.

Le conseil souligne l'excellent service après-vente de cette entreprise.

- Changement de saisonnier (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Suite au désistement du saisonnier qui devait intervenir durant le mois d'août, Madame DUBOIS informe le conseil, qu'un nouveau jeune habitant Attignat a été recruté.

- Suppression des bornes d'éclairage (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Lors du précédent conseil municipal, Madame DUBOIS rappelle que les élus avaient validé la suppression de la borne d'éclairage située devant les logements Dynacité dans le centre village car la vitre de celle-ci était régulièrement cassée et était donc devenue dangereuse.

Madame DUBOIS informe le conseil qu'elle a également pris la décision de supprimer la même borne située vers l'église dont la vitre est également continuellement cassée.

Les vitres et ampoules ont été enlevées par un électricien afin qu'elles ne soient pas dangereuses. Les bornes seront supprimées prochainement.

- Marché hebdomadaire (*Rapporteur : Sandrine DUBOIS*)

Les commerçants du marché de la commune ne parviennent pas à se mettre d'accord sur un jour de marché. Initialement prévu le mardi, il a été repoussé au vendredi mais certains maraichers souhaitent venir un autre jour. Madame DUBOIS leur a demandé de s'organiser entre eux pour trouver une solution.

- Cheminement piéton (*Rapporteur : Jean-Luc JACQUET*)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet de création d'un cheminement piéton entre le centre bourg et les fourches est en cours. En effet, il les informe qu'il a contacté la propriétaire du terrain qui longe la RD juste après la sortie d'agglomération puisque du terrain devra être acquis afin de créer le cheminement le long de la route. Celle-ci est favorable au projet.

Monsieur Pierre-Yves BERNARD s'excuse et quitte la réunion.

- Point d'apport volontaire

Madame Stéphanie PELUS interroge Monsieur le Maire sur le bac de carton du point d'apport volontaire situé vers la salle des fêtes. Elle propose qu'il soit enlevé, car certaines personnes le remplissent de déchets qui ne sont pas autorisés dans ce type de bac.

Monsieur le Maire propose que la question soit abordée en prochain conseil municipal.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 13 JUILLET 2016

Compte rendu affiché le

Compte-rendu retiré le

Signatures des conseillers municipaux présents lors de la séance :

Eric ALMODOVAR	Excusé	Virginie GADIOLLET	Excusée
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	

Christine BELHACHEMI	Excusée	Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	Excusé
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	